

Projet « Observation Indépendante de l'application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG) en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »

BP 254, Brazzaville, République du Congo  
Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



## Rapport de la séance de travail avec les OSC des départements du Congo du 27 au 29 octobre 2011 à Brazzaville



*Brazzaville, octobre 2011*



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne (contrat de subvention n° 2010/220-570 ayant pour bénéficiaire Forests Monitor) et de UK DFID. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Forests Monitor et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

## Introduction

Dans la continuité de la formation préparatoire aux enquêtes organisée et animée par l'OI-FLEG en juin dernier et des enquêtes de terrain menées par les Organisations de la Société Civile (OSC) sous-contractantes du projet, s'est tenue une séance de travail avec ces mêmes OSC les 26, 27 et 28 octobre dernier à Brazzaville.

Cette nouvelle rencontre de bilan à mi-parcours des enquêtes a été l'occasion de tirer les premières leçons et de partager les résultats intermédiaires de la mise en pratique sur le terrain des acquis de la formation, de former les participants aux principes la gestion participative (CLIP notamment) et d'identifier les prochaines activités dans l'établissement d'un réseau national d'OI-FLEG. Cette séance de travail s'inscrit dans la dynamique du travail d'observation indépendante des OSC sur les zones de forêts naturelles où il y a une exploitation industrielle.

Les activités sont, pour l'instant, essentiellement orientées sur les aspects d'ordre socio-économique. S'appuyant sur les acquis susmentionnés, le projet entend renforcer au cours de cette phase II (2011-2013) la dynamique en soutenant la construction d'un cadre de collecte et de circulation d'informations fiables des OSC portant sur les cas d'activités forestières non conformes à la grille de légalité de l'APV, et ce, dans la perspective de la mise en application effective de l'APV-FLEGT RC-UE.

D'ici juin 2013, il est escompté que la société civile congolaise ait la capacité technique et institutionnelle nécessaire pour prendre en charge l'OI-FLEG en République du Congo. La vision retenue par le projet *OI-FLEG en appui aux APV-FLEGT dans le bassin du Congo* est d'établir un réseau des OSC départementales appuyées par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) basé à Brazzaville. L'une des activités pour atteindre cet objectif est la réalisation d'enquêtes de terrain par les OSC départementales ; les aspects socio-économiques de l'APV-FLEGT étant la priorité à cette phase d'initiation pour les OSC départementales, ces dernières ont été encouragées à collecter des données sur ces aspects et à évaluer les conditions de gestion participative des forêts dans leur localité. Il est primordial d'évaluer le niveau des OSC impliquées dans la mise en œuvre de l'APV pour poursuivre de manière adaptée le renforcement de leurs capacités et d'approfondir leurs connaissances en matière de gestion participative. C'est à ce titre que le projet OI-FLEG a organisé cette séance de travail et d'échange d'expériences, durant laquelle les participants ont eu la possibilité de capitaliser sur les bonnes pratiques développées et d'améliorer la méthodologie de l'observation indépendante externe.

Il s'agissait, lors de cette rencontre, de :

1. *Evaluer les enquêtes (plan de travail, méthodologie, utilisation des outils, reporting) ;*
2. *Affiner la stratégie de l'OI-FLEG en matière de renforcement des capacités des OSC pour améliorer l'approche ;*
3. *Former les participants au CLIP ;*
4. *Recueillir les commentaires des OSC pour nourrir le travail du consultant (court terme) spécialiste en gestion participative recruté par le projet, et en vue de compléter le contenu du manuel pratique d'OI.*

Afin d'atteindre ces objectifs, des présentations et des travaux pratiques et dirigés en groupes ont constitués la base de cette séance de travail. Celle-ci a également laissé place à des échanges d'expérience et des séances de discussion-débat sur les différentes thématiques abordées. Enfin, des simulations de négociation du plan de gestion d'une UFA et d'une concession ainsi que de négociation du cahier des charges ont été réalisées autour d'un scénario prédéfini par les formateurs de l'OI-FLEG.

Cette formation technique pratique s'est déroulée suivant un calendrier établi au préalable<sup>1</sup>. Les représentants de 17 OSC de 9 départements forestiers du pays et de 3 OSC de la plateforme Gestion durable des forêts de Brazzaville, ainsi que le représentant du Coordonnateur de la Cellule de la Légalité

---

<sup>1</sup> Voir programme détaillé en annexe

forestière et de la Traçabilité (CLFT) et le consultant national pour la révision des textes réglementaires ont participé à cette formation<sup>2</sup>.

## **I- Des activités de la formation**

### **1. Bilan à mi-parcours des enquêtes des OSC départementales**

Les OSC des 9 départements (Kouilou, Niari, Lékoumou, Bouenza, Plateaux, Cuvette, Cuvette Ouest, Sangha et Likouala) ont chacune présenté leurs travaux d'enquête en cinq points : objectifs, méthodes utilisées, résultats intermédiaires, difficultés rencontrées ainsi que les premières recommandations.

Les premiers résultats indiquent une forte disparité dans le niveau de connaissance des sociétés forestières sur le FLEGT, des réticences dans certaines Directions Départementales de l'Économie Forestière (DDEF) à collaborer avec les OSC et la nécessité de mieux informer les populations locales et autochtones sur leurs droits en matière de participation à la gestion des forêts.

L'OI-FLEG se réjouit de voir que les OSC se sont approprié la méthodologie et les outils présentés lors de la formation préparatoire de juin. Il est ressorti de ces présentations et des échanges qui les ont suivis qu'une formation complémentaire à l'utilisation du GPS, ainsi qu'un renforcement des capacités de traitement et de communication des données collectées sont notamment nécessaires. Le projet va adapter en conséquence son appui aux OSC dont les enquêtes sont encore en cours, tout en accompagnant les autres dans la finalisation de leurs rapports narratif et financier finaux.

### **2. Evaluation du CAGDF et des OSC relativement à la conduite des enquêtes**

Dans l'ensemble, les enquêtes ont connu la participation de 29 OSC départementales dont 9 OSC 'leaders', 8 OSC membres travaillant avec le projet OI-FLEG et 12 autres basées aussi dans les départements mais non retenues par l'OI-FLEG. L'évaluation par le CAGDF s'est basée sur les résultats, à savoir le contenu du plan de travail (formulation des objectifs, identification et pertinence des activités retenues pour l'enquête, la méthodologie retenue, la cohérence entre le budget et les activités et enfin l'harmonie des parties), le rapport financier et le respect des délais dans la production des documents requis. In fine, le CAGDF s'est aperçu que sur une échelle de mentions de "insuffisant" à "bon", la mention Bien l'emporte avec 44,44%.

Procédant à une auto évaluation de leurs performances dans un premier temps, puis à une évaluation des procédures et de l'appui du CAGDF à la mise en œuvre des enquêtes, les OSC ont exprimé leurs insuffisances sur le maniement des outils techniques comme le GPS et ont aussi tenu à signaler des difficultés pratiques à la réalisation des activités qui trouvent leurs causes dans l'ambiguïté entretenue dans les termes du contrat signé entre le projet OI-FLEG et les OSC 'leader' uniquement. Le projet a rappelé sur ce dernier point que les OSC signataires du contrat de subvention avec l'OI-FLEG avaient été encouragées à établir des contrats de partenariat avec les autres OSC de leur département avec lesquelles elles mèneraient leurs activités.

Cette évaluation a permis d'échanger sur les problèmes pratiques et les difficultés rencontrées qui n'ont pas permis de suivre le calendrier initialement adopté, pour y trouver des solutions.

### **3. Formation CLIP**

Le consultant juriste spécialiste en gestion participative des ressources naturelles recruté par le projet dans le cadre de sa contribution à la révision réglementaire telle que prévue par l'APV-FLEGT RC-UE, Laurent Granier, a animé une formation sur le CLIP et informé les participants sur les possibilités de participation des communautés locales et autochtones à la gestion des concessions forestières en République du Congo.

---

<sup>2</sup> Cf. liste de présence en annexe

Il ressort de cette formation que le CLIP est non seulement un outil mais aussi un droit et qu'il existe des opportunités d'implication pour les populations locales et autochtones notamment dans la création de l'UFA et la mise en place d'un plan d'aménagement, dans l'élaboration et la diffusion des appels d'offre, au sein de la Commission forestière, dans la négociation de la convention et du cahier des charges particulier, ainsi que dans la gestion de la concession au jour le jour. Le cahier des charges n'est donc qu'un tout petit aspect des obligations du concessionnaire vis-à-vis des populations concernées par ses activités. Par ailleurs, le CLIP n'est pas réservé aux populations autochtones, contrairement à ce que la majorité de l'audience semblait initialement penser.

Les OSC ont été encouragées à se saisir de leurs droits, et à accompagner les populations avec lesquelles elles travaillent pour faire valoir et reconnaître leurs droits. Le formateur rappelle la nécessité que la société civile se saisisse de ses droits et engage les actions nécessaires au respect de ceux-ci, en se référant notamment aux textes pertinents existants.

La mise en situation, à travers un jeu de rôle, de réunion de négociations du plan de gestion de l'UFA puis du cahier des charges, a permis aux OSC de mieux prendre conscience des mécanismes existants, des jeux d'influence inter acteurs (Administration forestière/ DDEF/ sociétés forestières/ société civile) ainsi que des opportunités qui s'offrent à elles en matière de gestion participative. Une meilleure maîtrise des textes relatifs aux droits des populations à la gestion concertée et participative des forêts est cependant nécessaire. Pour faciliter l'appropriation par les OSC des textes existants, le projet leur a remis un kit de formation (cliquez [ici](#) pour le consulter) compilant notamment les textes clés auxquels il a été fait allusion pendant la formation.

#### **5. Travail en groupes : Pistes d'amélioration de la grille de légalité**

Les enquêtes de terrain ont permis aux OSC de tester la grille de légalité, ses indicateurs et vérificateurs, d'en déceler certains points faibles et de formuler quelques recommandations pour leur amélioration.

Lors de la séance de travail, 4 groupes ont été mis en place pour réfléchir sur la pertinence des indicateurs et les faiblesses constatées dans la mise en pratique des vérificateurs de légalité en rapports avec les aspects socio-économiques choisis pour les enquêtes de terrain. De la restitution des groupes de travail, il est ressorti :

- d'une manière générale, tous les indicateurs et vérificateurs dont la référence légale renvoie à un mode de fonctionnement, un mécanisme ou un système, une réunion d'information ou de sensibilisation sont difficiles à vérifier par un compte rendu ou un rapport d'activités. Ces vérificateurs n'étant pas standardisés ou n'ayant pas de contenus harmonisés, les OSC ont suggéré qu'un arrêté soit pris afin d'harmoniser les contenus de ces vérificateurs et de donner plus d'efficacité au contrôle sur le terrain ;
- la reformulation ou l'amélioration du vérificateur relatif au cahier de charge de la convention. Le cahier de charge de la convention prévoit les obligations socio-économiques mais ne permet pas de vérifier la réalisation ou non d'un engagement conventionnel. Les OSC ont recommandé que ce vérificateur soit reformulé par « le Procès verbal de réception des biens ou ouvrages par les parties prenantes concernées » ;
- enfin les OSC ont suggéré que certains vérificateurs relatifs à la participation, l'implication ou la consultation des populations locales et autochtones soient améliorés et renforcés par le CLIP. C'est à ce titre qu'elles ont recommandé que le texte complémentaire sur la gestion participative et concertation intègre le CLIP comme principe de base de la participation, l'implication et la consultation de la société civile et des communautés locales et autochtones.

## **5. Présentation du projet de la FAO relatif à la révision des textes réglementaires**

L'annexe IX de l'APV-FLEGT RC-UE prévoit l'élaboration de textes complémentaires (nouveaux textes et/ou modifications aux textes actuels). Le projet de révision des textes réglementaires est conduit par la FAO, avec l'appui de M. Brice Pongui, consultant national et de M. Djeukam, consultant international. C'est également dans ce cadre que s'inscrit le travail de M. Granier, consultant au projet OI-FLEG, qui produit un rapport technique avec des recommandations spécifiques à la gestion concertée et participative des concessions forestières.

Le processus d'élaboration de textes complémentaires de l'APV-FLEGT prévoit la consultation des OSC. Pour contribuer, les OSC ont les atouts suivants : bonne connaissance des besoins, expertises et expériences spécifiques, implication sur le terrain, établissement d'un réseau national d'OI en cours ; mais elles présentent également quelques faiblesses : manque de coordination et de cohésion, dispersion des informations/contributions, absence d'un document formalisé (un document concret à soumettre comme proposition de la SC).

Le CAGDF a proposé une stratégie par étapes : consultation locale, mise en commun des besoins recensés, échanges et élaboration de la proposition de la SC au processus et interpellation des parties prenantes. L'absence de la Commission de révision des textes prévue par l'APV est dommageable au processus et devrait être dénoncée par la société civile, qui se doit également de contribuer à préciser les modalités de participation de la société civile à cette commission.

## **6. Présentation du programme de sensibilisation dans le cadre du projet de création d'un Réseau d'Observateurs Indépendants au Congo (ROIC) mis en œuvre par CEDEV**

L'ONG congolaise CEDEV effectue un travail de sensibilisation des acteurs locaux à l'APV et organise un réseau de la société civile au niveau départemental (financement FAO). L'OI-FLEG travaille en complémentarité des activités mises en œuvre par le CEDEV, en apportant l'expertise OI-FLEG au niveau de la méthodologie de collecte et d'utilisation des informations fournies. Le réseau mis en place par CEDEV sera utilisé par l'OI-FLEG comme conduite et récipier des informations.

Les OSC des départements ont donc été encouragées à travailler en collaboration avec les autres organisations de la société civile de leur département et à prendre activement part à l'établissement du réseau d'observateurs indépendants du Congo.

### **II- Des leçons apprises**

A l'issue des trois journées d'échanges, plusieurs leçons peuvent être retenues, parmi lesquelles :

- Le rôle des observateurs indépendants (externes et OI-FLEG) n'est pas seulement d'observer la mise en application de la loi forestière et la gouvernance mais aussi et surtout de faire des recommandations pertinentes et spécifiques pour proposer des solutions aux problèmes rencontrés et contribuer à une meilleure mise en application de la loi forestière et à la bonne gouvernance forestière ;
- Les OSC départementales ont le potentiel de jouer un rôle de facilitateurs à la mise en œuvre à l'APV-FLEGT (surtout auprès des sociétés forestières et des DDEF), c'est cette fonction qu'elles doivent mettre en avant pour être mieux perçues et établir des relations de confiance, ce qui facilite les enquêtes et la collecte d'informations ;
- Il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation à l'APV-FLEGT et ses enjeux, surtout auprès des sociétés forestières, et d'améliorer encore la collaboration entre les DDEF et les observateurs indépendants ;
- Le droit positif prévoit certains mécanismes d'implication des populations locales et autochtones à la gestion des forêts et des concessions forestières, il est nécessaire de s'en saisir tout en contribuant à l'amélioration des textes y relatifs, en contribuant notamment au processus de révision réglementaire de la FAO actuellement en cours et en réclamant la mise en œuvre des dispositions prévues par l'APV relativement à ces aspects ;

- L'établissement d'un réseau national d'observateurs indépendants est un long processus que l'OI-FLEG et CEDEV mènent en complémentarité, et dans lequel l'OI-FLEG se focalise sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des OSC en matière d'OI.

### **III- Des perspectives de mise en place du réseau d'observateurs nationaux**

A l'issue des enquêtes, les OSC départementales vont transmettre leurs rapports narratif et financier finaux, qui vont à la fois alimenter le travail de l'OI-FLEG en lui apportant des informations de terrain sur l'ensemble des 9 départements et permettre d'évaluer la performance des OSC pour ajuster le renforcement des capacités que le projet leur fourni.

Le calendrier de travail enquêtes prévoit la poursuite des activités de collecte des données sur le terrain et la finalisation des rapports.

Le dépôt des rapports narratif et financier finaux est fixé à la date du 30 novembre 2011.

### **Conclusions**

La séance de travail ne constituait qu'une nouvelle étape dans le développement d'un réseau national d'observateurs indépendants. Elle s'est déroulée sans difficultés majeures et toutes les activités prévues au programme ont effectivement eu lieu. L'effectif des participants prévus était au complet. La rencontre a permis de poursuivre la sensibilisation et la formation des participants pour faire des OSC les garantes du respect de la légalité. Pour cela, elles doivent être capables de rechercher, collecter, exploiter et analyser des données en vue de transmettre des informations fiables et des recommandations pertinentes qui pourront influencer la décision d'octroi de certificats de légalité/la délivrance d'autorisations FLEGT lors de mise en œuvre effective de l'APV, et ce, en intégrant pleinement le système de contrôle de la légalité mis en place dans le cadre de l'APV-FLEGT.

Consciente des enjeux futurs dans un système où tout ne sera plus comme avant, la société civile a formulé au projet OI-FLEG les suggestions suivantes<sup>3</sup> :

- Fournir un appui aux OSC dans la finalisation des outils de collecte des données ainsi que la rédaction des rapports d'enquête ;
- Faciliter des rencontres avec les différentes administrations concernées ;
- Renforcer les acquis de la formation ;
- Réunir tous les moyens évoqués et respecter les délais dans le financement des enquêtes ;
- Suivre les OSC durant toute la période d'enquêtes.

---

<sup>3</sup> Lors des échanges au cours de la formation ainsi qu'à travers le questionnaire d'évaluation de la formation.

# Annexes

## Annexe 1 : Programme de l'atelier

Activité JOUR 1 EVALUATIONS DES ENQUETES	Horaire	Responsables
Ouverture et Rappel – Contexte et objectif de l'atelier	8h30 / 9h15	
Présentation des objectives, méthodes, résultats, difficultés, et recommandations – Kouilou, Niari, Lékoumou, Bouenza, Plateaux (15 min/présentation)	9h15/10h45	Participants
Pause CAFE	10h45/ 11h00	
Présentation des objectives, méthodes, résultats et recommandations – Cuvette, Cuvette ouest, Sangha, Likouala (15 min/présentation)	11h00/12h30	Participants
Pause DEJEUNER	12h30/13h15	
Questions et réponses : échange et débat autour de la méthodologie et de la pratique des OSC	13h15/14h15	Lambert
Evaluation 1 : CAGDF → OSC	14h00/15h00	Bled
Evaluation 2 : OSC → CAGDF	15h00/16h00	Bled
Activité JOUR 2 FORMATION CLIP	Horaire	Responsables
Rappel de la journée précédente	9h00 / 9h15	Lambert
Formation gestion participative (Session I) : CLIP et Principes juridiques (présentation et discussion)	9h15/10h30	Laurent
Pause CAFE	10h30/10h45	
Formation gestion participative (Session II) : Etapes de la participation en RC (présentation et discussion)	10h45/12h45	Laurent
Pause DEJEUNER	12h45/13h30	
Formation gestion participative (Session III) : Jeu de rôle n°1 Négociation du plan de gestion de l'UFA puis de la concession	13h30/14h45	Laurent/Lambert
Formation gestion participative (Session IV) : Jeu de rôle n°2 : Négociation du cahier des charges	14h45/16h00	
Discussion : restitution, leçons tirées des mises en situation (jeux de rôle)	16h00/16h30	
Activité JOUR 3 – REVISION REGLEMENTAIRE (ANNEXE IX DE L'APV) - PLANNING	Horaire	Responsables
Rappel de la journée précédente	8h30 / 9h15	Lambert, CAGDF
Présentation : projet de la FAO relatif à l'élaboration des textes complémentaires : progrès/résultat à mi-parcours et chronogramme pour la suite (P : 15 min ; Q : 30 min)	9h15/10h00	M. Kaya – MDDEFE
Présentation : Cadre de négociation et processus d'élaboration des textes complémentaires à l'APV Congo, Annexe 9	10h00/10h30	Lambert, CAGDF
Pause CAFE	10h30/10h45	
Consultation avec les OSC sur les questions de gestion participative : Lacunes et solutions : Modalités d'implication dans le classement des forêts et l'élaboration des cahiers de charge ; Forêt communautaire etc.	10h45/11h45	Laurent/Lambert
CEDEV Programme de sensibilisation dans le cadre du projet création d'un réseau d'observateurs indépendants au Congo (ROIC) : collaboration avec OIFLEG et les OSC Leader (Présentation 15 min)	11h45/12h00	CEDEV
Pause DEJEUNER	12h00/12h45	
Planning – prochaine étapes Poursuite enquêtes et finalisation des rapports Collaboration OSC départementales et CEDEV ? Troisième échange OSC-CAGDF-OIFLEG Mise à jour du manuel pratique du réseau	12h45/13h45	Lambert
Evaluation de l'atelier / Clôture des travaux	13h45-	Bled/ Laurent, CAGDF

Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier

Projet « Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »

(OI-FLEG)

BP 254, Brazzaville, République du Congo

Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



BILAN DES ENQUETES, FORMATION AUX PRINCIPES DE LA GESTION PARTICIPATIVES

FICHE DE PRESENCE <sup>Départements</sup>  
Date: 26/10/2011 (Jour 1)

N°	Nom	Structure	Département	Téléphone	e-mail	Signature
1	GARCIA Charles	COK	Kouilou	06 666 39 64	cbgarcia@eyaho.fr	
2	ZANGA Raphaël	CPDL-Aguo Fai vati - M	Le Koumou	05 57 82 57	tzabamaurus@yaho.fr	
3	BOKO Di Richard	AB	Likouala	05 58 75 12	richardbo@yaho.fr	
4	MABOTA WA	ACNL	Likouala	06 635 62 36	ngazaktem@yaho.fr	
5	Kleuwa MVE MBE	CABS	Kouilou	06.66.15.79	cabs@yaho.fr	
6	Germain AZOULOU	APE	Niari	055374668	germainazo@yaho.fr	
7	BOUNOU Daniel	A Diray	Platane	055620383		

Projet « Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »  
(OI-FLEG)

BP 254, Brazzaville, République du Congo  
Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



BILAN DES ENQUETES, FORMATION AUX PRINCIPES DE LA GESTION PARTICIPATIVES

FICHE DE PRESENCE

Date.....

N°	Nom	Structure	Département	Téléphone	e-mail	Signature
8	IBASSA Tom a tui	ALPN	Niani	055873876 068606500	dmilrassa@yahoo.fr	
9	NZIENGUE GAMISSIME	BREB	Lekoumou	05530784	ngamissime@yahoo.fr	
10	Poya Jean Jacques	ACP	ouvette	068491296		
11	MINIKORO CEDAR	ADUR	Plateaux	05-551-25-21	adur_adur@yahoo.fr	
12	Tang-Tang Etienne	ALSPCO	ouvette-ang	06.5582785		
13	NGUILA VICTOR	CAICD	Bouenza	06.95763.29	victornguil@yahoo.fr Caicd.org@yahoo.fr	
14	LOUFORNA J. CLAUDE	CA D	BOUENZA	055145948	chardafna@yahoo.fr	
15	KOUMOU Richard	SAM	Sangha	06665399		
16	OULOEBAN	ARETDS	Sangha	069790999		

Un projet financé par la Commission Européenne (contrat 2010/220-570) et le DFID, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo

Projet « Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »  
(OI-FLEG)

BP 254, Brazzaville, République du Congo  
Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



BILAN DES ENQUETES, FORMATION AUX PRINCIPES DE LA GESTION PARTICIPATIVES

FICHE DE PRESENCE

Brazzaville

Date... 26/10/2011

(Tour 1)

N°	Nom	Structure	Département	Téléphone	e-mail	Signature
01	Mfoukou Banga Sylire	0804c Plateforme de forêts	Brazzaville	069502964 055241954	mfbanga@ yahoo.fr	
02	Namy France Loukouba	les Dépêches de Brazzaville	Brazzaville	05 525 0188	francelout@ hotmail.fr	
03	Nalanga Victoire	Le journal Africain	Bzville	06. 660 75 86	nalanga.victoire@yaho	
04	Houa Guy Fulgenc	CEDEV	Pointe	06 9785373 05 5258034	guyfulgenc@ yaho.fr	
05	LONTA Dayd	CAICD	BZV	066628098	caicd.org	
06	Élodie BARRALON	OI-FLEG	BZV		ebarralon@ forestsmonitor.org	
07	MARIALA Lambert	OI-FLEG	BZV	06 820 94 52	lambentmariala@ yaho.fr	

Projet « Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEG dans le Bassin du Congo »  
(OI-FLEG)

BP 254, Brazzaville, République du Congo  
Tel (242) 06 660 24 75 Email : [poif\\_congo@yahoo.fr](mailto:poif_congo@yahoo.fr)



BILAN DES ENQUETES, FORMATION AUX PRINCIPES DE LA GESTION PARTICIPATIVES

FICHE DE PRESENCE

Date.....

N°	Nom	Structure	Département	Téléphone	e-mail	Signature
	SERGE MOUNKOUKI	REM	BZC	06 919 1616	smounkoui@rem.org.cd	
	Bled Louzala	OI-FLEG	BZY	066704803	bled.louzala@yahoo.fr	
	Laurent Gravier	Consultant OI-FLEG		-	-	-
	Bradley Mulley	Coordo OI-FLEG	-	06 908 0404	brmulley@forests.org.uk	

Un projet financé par la Commission Européenne (contrat 2010/220-570) et le DFID, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo